

## **Réunion du Comité Syndical du 07 décembre 2017**

Convoqué le vingt-neuf novembre deux mille dix-sept, le Comité syndical s'est réuni le sept décembre deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa 84<sup>e</sup> séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Communauté, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **84<sup>e</sup> Séance**

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Gérard BOHNER  
Madame Jacqueline BOLIS  
Monsieur Jean-Pierre BUCHE  
Monsieur Christophe CHAPUT  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Serge CHARLEMAGNE  
Monsieur Jacques CHEVALIER  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Joël DERRÉ  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Monsieur Roger GARDES  
Monsieur Laurent GILLIET  
Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
Monsieur Didier LAVILLE  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Bertrand PASCIO  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Yves PRADIER  
Monsieur Michel PROSLIER  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Michel SABRE  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur René VINZIO  
Monsieur Gilles VOLDOIRE

**Avait donné pouvoir :**

Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Roland BLANCHET  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Alain PAULET

à Monsieur Roger GARDSE  
à Monsieur Dominique ADENOT  
à Monsieur Bertrand PASCIO  
à Monsieur Gilles PAULET  
à Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
à Monsieur Alain DEAT  
à Monsieur Marc REGNOUX

## Étaient excusés / absents :

Madame Nadine ALAPETITE  
Madame Pascale AMEIL  
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur José BELDA  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Roland BLANCHET  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Cyril CINEUX  
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Madame Martine FAUCHER  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING

Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Christian MÉLIS  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Gilles PÉTEL  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Catherine QUEINNEC  
Madame Anne-Karine QUEMENER  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Christian SIMONET  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Guillaume VIMONT  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.**

## **Vœu relatif au dispositif dit « PINEL »**

Monsieur le Président explique que l'article 5 de la loi de finances de 2015 a introduit un nouveau dispositif d'investissement locatif intermédiaire dit Pinel qui a succédé au dispositif Duflot. Ce dispositif d'aide à l'investissement locatif permet de bénéficier de réductions d'impôt sur le revenu pour l'acquisition ou la construction d'un logement neuf, en contrepartie d'un engagement à le louer nu à usage d'habitation principale et à un prix inférieur à celui du marché pendant 6 ans minimum, avec un prolongement possible à 9 ou 12 mois.

Ce dispositif répond à plusieurs enjeux :

- Contribuer à la construction de logements neufs,
- Soutenir l'investissement locatif immobilier,
- Développer une offre locative intermédiaire à des prix inférieurs à celui du marché locatif privé, pour une population ne pouvant accéder au logement social et rencontrant néanmoins des difficultés à se loger sur le marché « libre »,
- Enrichir le panel de typologies de logements sur l'agglomération.

L'article 39 du projet de loi de finances 2018 met brutalement fin aux conditions d'accès à ce dispositif en zone B2, pour le recentrer dans les zones A et B1, jugées plus tendues.

Le Grand Clermont est particulièrement impacté par ces changements. En effet, si les communes de Clermont-Ferrand et Chamalières, classées en B1, demeurent dans le dispositif, 17 communes de

Clermont Auvergne Métropole<sup>1</sup> et 6 communes de Riom Limagne et Volcans<sup>2</sup> classées en zone B2 ne bénéficieront désormais plus de ces aides.

Sans dispositif de défiscalisation, d'importants projets immobiliers pourraient être remis en cause à court et moyen termes, plus particulièrement sur le logement collectif de petite taille. Même si Chamalières et Clermont-Ferrand représentent une part importante des projets de logements collectifs en cours, l'absence de dispositif de défiscalisation sur le reste du cœur métropolitain risque d'être préjudiciable à l'atteinte des objectifs du SCoT en termes de densification de l'espace urbain, de diversification des typologie d'habitat donc de mixité sociale et générationnelle, ainsi que de lutte contre l'étalement urbain.

Alors que le projet de loi de finances est en cours d'examen à l'Assemblée Nationale et au Sénat, il vous est proposé que le Conseil syndical réuni en session plénière le 7 décembre demande :

- Au Gouvernement de maintenir le dispositif de défiscalisation dans les zones B2
- Aux Parlementaires de se saisir de cette question dans le cadre des débats sur le projet de loi de finances 2018

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de demander au Gouvernement de maintenir le dispositif de défiscalisation dans le cadre des zones B2 et de demander aux Parlementaires de se saisir de cette question dans le cadre des débats sur le projet de loi de finances 2018.**

À Clermont-Ferrand, vendredi 08 décembre 2017.

**Dominique ADENOT,  
Président.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20171207-DCS562-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2017  
Publication : 15/12/2017

<sup>1</sup> Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Cournon-d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Pérignat-les-Sarliève, Pont-du-Château, Romagnat, Royat.

<sup>2</sup> Chatel-Guyon, Enval, Marsat, Ménérol, Mozac, Riom